



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
du 25 juin 2019**

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le mardi 25 juin 2019 à 9 h 30 à la station de production d'eau potable de la RAIM, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président, et à laquelle étaient présents :

M. Stéphane Handfield, 1^{er} vice-président
Mmes Nathalie Bellavance, 2^e vice-présidente
Nathalie Ricard, membre
M. Don Monahan, membre

Ainsi que : Mme Christiane Lambert, assistante secrétaire-trésorière
MM. Marc-André Marchand, directeur des opérations
Louis-Philippe Buist, ing, coordonnateur génie et technologies

Était absente : Mme Chantal Marceau, secrétaire-trésorière

L'assistante secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil le document énuméré ci-après :

- Dépôt du formulaire – Octroi de contrat de services professionnels supérieurs à 15 000 \$ et inférieurs à 25 000 \$

RÉSOL. : 56-06-2019 (Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Don Monahan

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 57-06-2019 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 mai 2019;
4. Adoption des listes des comptes payés et des comptes à payer du fonds d'administration;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

5. Dépôt du rapport de répartition de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté aux villes membres;
6. Date assemblée ordinaire du mois de juillet – 15 juillet 2019;
7. Renouvellement du contrat (3^{ième} renouvellement) pour l'entretien électrique des équipements et bâtiments de la RAIM (RAIM-2016-007);
8. Remerciement à M. Marc-André Marchand, directeur des opérations;
9. Autorisation embauche du directeur des opérations;
10. Nomination du substitut assistant secrétaire-trésorier;
11. Prime de fonction supérieure;
12. Affectation de l'excédent de fonctionnement affecté – Achat d'un chariot élévateur;
13. Affaires nouvelles;
14. Correspondances:
 - Ville de Terrebonne – Séance d'information concernant les travaux sur la rue George-VI;
 - Ville de Terrebonne – Résolution 240-05-2019 – Retrait de Mme Caroline Desbiens des commissions et comités énumérés;
 - Ville de Mascouche – Résolution 190513-09 – Assermentation des patrouilleurs de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins;
15. Période de questions;
16. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 58-06-2019 (Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 mai 2019)

IL EST PROPOSÉ PAR : Don Monahan
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 mai 2019 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 59-06-2019 (Adoption des listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

QUE les listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration, aux montants respectifs de 107 976,85 \$ et de 389 526,70 \$ telles qu'annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soient adoptées et que leur paiement soit autorisé.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 60-06-2019 (Dépôt du rapport de répartition de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté aux villes membres)

ATTENDU le dépôt du rapport financier 2018 par la résolution 40-04-2019;

ATTENDU QUE le rapport financier 2018 présente un excédent de fonctionnement accumulé non affecté au montant de 3 103 140 \$ lequel se répartit entre les villes membres de la façon suivante :

Ville de Terrebonne :	2 381 012 \$
Ville de Mascouche :	722 128 \$

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Stéphane Handfield

QUE le conseil de la RAIM accepte le dépôt du rapport de répartition de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté aux villes membres pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 préparé par la firme Amyot Gélinas, société de comptables professionnels agréés.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 61-06-2019 (Date assemblée ordinaire du mois de juillet – 15 juillet 2019)

IL EST PROPOSÉ PAR : Don Monahan
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE la prochaine assemblée ordinaire de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins ait lieu le 15 juillet 2019 à 9h30 et que l'assistante secrétaire-trésorière de la RAIM soit autorisée à faire paraître l'avis public requis dans un journal local.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 62-06-2019 (Renouvellement du contrat (3^{ième} renouvellement) pour l'entretien électrique des équipements et bâtiments de la RAIM (RAIM-2016-007))

ATTENDU la résolution 179-12-2016 adoptée le 15 décembre 2016, acceptant la soumission de la firme Av-Tech inc. pour l'entretien électrique des équipements et bâtiments de la RAIM pour une période d'un (1) an avec option de renouvellement de trois (3) périodes



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

additionnelles pour un montant de 72 100,82 \$ taxes incluses (RAIM-2016-007);

ATTENDU QUE la soumission RAIM-2016-007 couvrait la période d'une année à compter du 16 janvier 2017 ou l'atteinte du montant total adjugé;

ATTENDU QUE la soumission RAIM-2016-007 a été renouvelée pour une première année (résolution 127-10-2017);

ATTENDU QUE la soumission RAIM-2016-007 a été renouvelée pour une deuxième année (résolution 102-09-2018)

ATTENDU QUE le montant adjugé pourrait être atteint avant la fin de la période d'un an;

ATTENDU QUE la RAIM est satisfaite de la prestation du fournisseur;

ATTENDU QUE le nom de l'entreprise Av-Tech inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 25 juin 2019;

ATTENDU QUE le devis au cahier des charges spécifiques, article 16b), prévoit une indexation selon de pourcentage d'augmentation du taux horaire inscrit à la convention collective de l'industrie de la construction 2017-2020 pour le métier d'électricien;

ATTENDU QUE l'adoption au 28 avril 2019 d'un nouveau décret dans l'industrie de la construction prévoyant une indexation de 2,10%;

ATTENDU QUE les taux horaires prévus au contrat seront majorés de 2,10% portant le montant total du contrat à 73 915,93 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Don Monahan

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte le renouvellement du contrat pour l'entretien électrique de ses équipements et ses bâtiments avec la firme Av-Tech inc., et ce pour la période d'une (1) année lorsque le montant adjugé pour la troisième année sera atteint ou au plus tard le 12 novembre 2019, le tout pour un montant total de 64 288,70 \$ taxes en sus.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 63-06-2019 (Remerciement à M. Marc-André Marchand, directeur des opérations)

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

La Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins tient à souligner de façon particulière le départ à la retraite de monsieur Marc-André Marchand après 40 ans de loyaux services à la RAIM. Au cours de sa carrière, monsieur Marchand s'est distingué par son engagement professionnel et son souci du respect des règles de l'art. Ses réalisations sont nombreuses et resteront pour longtemps des modèles à suivre.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

La RAIM souhaite à monsieur Marchand une longue et heureuse retraite bien méritée.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 64-06-2019 (Autorisation embauche du directeur des opérations)

ATTENDU le départ à la retraite du directeur des opérations;

ATTENDU QUE la RAIM s'est fait accompagner par la direction des ressources humaines de la Ville de Terrebonne pour le processus de sélection;

ATTENDU QUE la RAIM a procédé par affichage de poste dans les différents sites professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR: Stéphane Handfield

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins nomme monsieur Daniel LeBlanc au poste de directeur des opérations.

La rémunération de monsieur LeBlanc est fixée à 113 000 \$/an à compter de son entrée en poste le 26 juin 2019.

Les conditions de travail de monsieur Daniel LeBlanc sont celles prévues au protocole d'entente de *L'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne*.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 65-06-2019 (Nomination du substitut assistant secrétaire-trésorier)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Don Monahan

QUE le conseil d'administration de la RAIM nomme M. Louis-Philippe Buist substitut à l'assistante secrétaire-trésorière durant l'absence indéterminée de Mme Chantal Marceau, secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 66-06-2019 (Prime de fonction supérieure)

ATTENDU l'absence indéterminée de madame Chantal Marceau, directrice générale;

ATTENDU QUE monsieur Louis-Philippe Buist devra cumuler les deux fonctions;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QU'une allocation correspondant à 10% de son salaire soit versée à monsieur Louis-Philippe Buist pour le remplacement d'un cadre détenant un classement supérieur et ce rétroactivement au 25 juin 2019 tel que prévu à l'article 23.09 du Protocole d'entente des employés cadres de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 67-06-2019 (Affectation de l'excédent de fonctionnement affecté – Achat d'un chariot élévateur)

ATTENDU la RAIM a fait l'acquisition d'un chariot élévateur Hyster d'une capacité de 4 000 lbs au montant de 16 500 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE cette dépense soit financée par une affectation de fonctionnement affectée *réserve équipements divers* – 05-900-00-033.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 68-06-2019 (Correspondances)

IL EST PROPOSÉ PAR : Don Monahan
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE les correspondances mentionnées à l'ordre du jour soient acceptées tel que présentés.

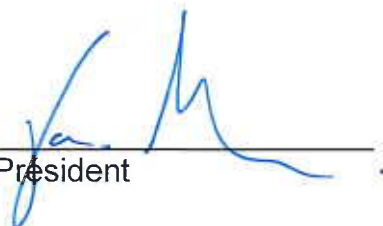
ADOPTÉ

RÉSOL. : 69-06-2019 (Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ



Président



Assistante secrétaire-trésorière